

LOI ESS

NOUVEL ÉLAN POUR LE MONDE ASSOCIATIF ?

Vendredi 4 juillet 2014

Colloque organisé par la Commission Droit des associations
du Barreau de Lyon



Domaine Lyon Saint Joseph
38 allée Jean Paul II
69110 SAINT FOY LÈS LYON
Renseignements & inscriptions : 04 72 60 60 14

La loi pour une économie sociale et solidaire : nouvel élan pour le monde associatif ?

« Cette loi donne un espoir, elle souffle un vent nouveau »

Benoît Hamon

*Ancien ministre délégué à l'Economie Sociale et Solidaire
et à la Consommation*

La loi ESS a pour objectif d'assurer une meilleure identification des acteurs par les financeurs, un accès des financements dédiés, une sécurisation de l'environnement juridique et une consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS.

Aussi nous nous interrogeons sur l'élan que cette loi peut générer pour le monde associatif en place afin de développer l'économie sociale et solidaire dans les territoires.

Nous nous attacherons à répondre à cette question dans le temps de notre journée d'étude du 4 juillet 2014.

A cette occasion, nous échangerons notamment sur la définition de la subvention publique, le financement du secteur de l'économie sociale et solidaire et son optimisation, et sur les nouveautés relatives aux libéralités, à la gestion des immeubles de rapport pour les associations reconnues d'intérêt général et enfin sur les perspectives de création d'emplois.

Programme de la journée

Matin

8h30	Accueil
9h	Mot d'ouverture, Adrien-Charles Dana, ancien Bâtonnier du Barreau de Lyon
9h15 - 12h30	Tribune
10h30	Pause
12h30	Temps d'échange autour d'un déjeuner

Après-midi

14h - 17h	Ateliers
15h30	Pause et changement d'atelier

Tribune : Lecture partagée de la loi ESS

Coordonnateur : **Jean-Christophe Beckensteiner**, Avocat au Barreau de Lyon,
Président de la Commission droit des associations

La restructuration du monde associatif

Christiane Demontès, Sénatrice du Rhône, rapporteur du projet de loi ESS
au Sénat

Colas Amblard, avocat au Barreau de Lyon

La simplification des différentes composantes de l'économie sociale et solidaire

Laure Chareyre, Présidente de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale
et Solidaire Rhône-Alpes

Xavier Delsol, avocat au Barreau de Lyon

Table ronde

Ateliers

Atelier 1. Les financements publics du monde associatif

Anne-Cécile Vivien et Béatrice Guillaume, avocats au Barreau
de Lyon

Atelier 2. Les financements privés du monde associatif

Audrey Fabre-Sarcelle et Laurent Butstraen, avocats au Barreau
de Lyon

Atelier 3. Apports de la loi sur la restructuration des associations

Catherine Larrodé et Colas Amblard, avocats au Barreau de Lyon

Infos pratiques

Lieu du colloque

Domaine Lyon Saint Joseph
38 allée Jean Paul II
69 110 Sainte Foy lès Lyon



A 10 mn de la place Bellecour.

Pour se rendre au Domaine St Joseph :

A côté du Tunnel de Fourvière, prendre la montée de Choulans sans la quitter ; continuer rue Commandant Charcot jusqu'au Chemin des Fonts à environ 2-3 km. Prendre le Chemin des Fonts sur votre gauche, puis la 2ème rue à droite, Allée Jean Paul II.

Plus d'info sur : www.domaine-lyon-saint-joseph.fr

Tarifs

Avocats :	Conférence : 60 €	Déjeuner : 25 €
Elèves avocats :	Conférence gratuite	Déjeuner : 25 €
Associations :	Conférence : 20 €	Déjeuner : 25 €

Nos Partenaires



Contact et inscriptions

Geneviève DUFOUR - Maison des Avocats

42 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03

Tél. 04 72 60 60 14

Mail : genevieve.dufour@barreaulyon.com

Site internet : barreaulyon.com

Inscription avant le : 25 juin 2014

**Formation validée au titre de la
formation continue des avocats : 6 heures**

Loi ESS : nouvel élan pour le monde associatif ?
Vendredi 4 juillet 2014 de 8 h 30 à 17 h 30
Domaine Saint Joseph - Sainte Foy-lès-Lyon

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom
Prénom
Organisme
Fonction
Adresse
.....
Code Postal Ville
Tél : Fax :
E-mail :

Votre règlement

- **Associations** : conférence : 20 € / organisme
ou **organismes** Déjeuner : 25 € / personne

- **Avocats** : conférence : 60 €
 Déjeuner : 25 €

- **Elèves-Avocats** : conférence gratuite
ou **étudiants** Déjeuner : 25 €

Vous pouvez assister à deux ateliers

De 14h à 15h30 : je m'inscris à l'atelier :
Atelier 1 Atelier 2 Atelier 3

De 15h30 à 17h : je m'inscris à l'atelier :
Atelier 1 Atelier 2 Atelier 3

Inscription à adresser à Geneviève Dufour
accompagnée de votre règlement
par chèque libellé à: « Ordre des avocats »
42 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03
avant le 25 juin 2014